

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 11 octobre 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Steeve Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016;
5. Adoption des comptes à payer du mois de septembre 2016;
6. Adoption des factures à payer du mois non inscrites dans la liste des comptes;
7. Approbation du décompte progressif numéro 2 de l'entreprise TGC inc. et autorisation de paiement – Projet réfection chemin Cartier sud;
8. TECQ 2014-2018 -Programmation de travaux révisée;
9. Ministère de la Sécurité Publique : deuxième versement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec;
10. PAARRM-Résolution approuvant les travaux exécutés sur les chemins conformément aux exigences du MTQ pour subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
11. Inscription programme de formation spécifique en assainissement des eaux usées menant à la certification ROMAEU;
12. Club d'Auto-neige Le Sapin d'or : demande de commandite pour le bottin 2016-2017 et invitation au souper et soirée d'ouverture de la saison;
13. Organisme de participation de Parents (OPP) et le service de garde « l'Arc-en-ciel de l'école Marie-Reine : demande de commandite, année scolaire 2016-2017;
14. Service Incendie de Saint-Hilarion : demande de commandite brunch bénéfice;
15. Plan d'actions en loisir;
16. Location de pelle pour mélange de sable et de sel à déglacage;
17. Demande de subvention pour chemin à double-vocation;
18. SPCA : Entente de service;
19. Invitation Journée spaghetti pour les œuvres du Père Armand Gagné;
20. Soumission pour entretien des lumières de rue au LED;
21. APSAM : Invitation à la rencontre santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix;

22. Achat d'équipements pour l'hiver (pneus, aile de côté et set de chaînes);
23. Cession de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix : facture de Me Lise Robitaille;
24. Suivi de la cession de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix;
25. Résolution d'appui pour La Maison La Montée : Invitation au projet » Pour une municipalité sans violence »;
26. Mouvement Action chômage (MAC) : demande de soutien comme membre corporatif;
27. Acceptation soumission inspection de structure chaussée pour plan d'intervention selon le nouveau guide du MAMOT;
28. Soumission pour achat d'ordinateur portable et logiciels;
29. Lettre de remerciement députée;
30. Maison de jeunes : demande de Mélanie Gourde, représentante de la municipalité au sein du conseil d'administration de Forum Jeunesse Charlevoix-Ouest;
31. Fabrique de St-Hilarion : demande pour le déneigement de la cour d'église;
32. Courrier;
33. Affaires nouvelles;
 - 33.1 Brunch bénéfice du service incendie : autorisation et gestion;
 - 33.2 Bâtiment municipal : arrêt à neige pour toiture;
34. Période de questions;
35. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19h30, Monsieur le Maire Rénaud Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2016-10-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2016-10-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2016.

2016-10-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 27 septembre 2016.

2016-10-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 44 071.48\$ (journal des achats # 1120, journal des déboursés # 884-885, chèques # 12530 à 12566, prélèvements 354 à 357) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 269 713.70\$ (journal des achats # 1117-1118-1119, journal des déboursés #881-882-883, chèques # 12525 à 12529, prélèvements # 350 à 353) et les salaires nets pour un montant 18 184.97\$, dépôts # 504329 à 504373), sont acceptés.

Certificat de crédit

Je soussignée, Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d’office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directeur adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2016-10-05

6- ADOPTION DES FACTURES À PAYER DU MOIS NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Visa Desjardins			319.39 \$
Loisirs St-Hilarion			9 145.41 \$
IT Cloud.ca			78.06 \$
Solo Mobile			35.02 \$
Bell Mobilité			107.98 \$
			9 685.86 \$

2016-10-06

**7- APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO #2 DE T.G.C. INC. ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – PROJET RÉFECTION CHEMIN CARTIER SUD (TECQ
2014-2018)**

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 2 de la compagnie T.G.C. inc. pour les travaux effectués au 30 septembre daté du 6 octobre dans le cadre du projet de Réfection du chemin Cartier sud au montant de 80 716.37\$ plus taxes (incluant les mémos #2 et #3 qui totalisent un montant de surplus de 7 233.35\$ plus taxes);

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix recommande le paiement de ce décompte suite à son analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une partie du décompte progressif numéro 2 de la compagnie T.G.C. Inc. soit un montant de 73 483.02\$ plus taxes;

QUE les mémos #2 et #3 ont été déduit du total de ce décompte car les membres du conseil désirent avoir davantage d'explications concernant ces coûts totalisant un surplus de 7 233.35\$ plus taxes.

2016-10-07

8- TECQ 2014-2018 : DEMANDE D'APPROBATON DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX

TECQ 2014-2018– PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2016-10-08

9- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : DEUXIÈME VERSEMENT DE LA SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du deuxième versement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec- Année 2016 fait à l’ordre du Ministre des Finances au montant de 40 846\$.

2016-10-09

10- PAARRM-RÉSOLUTION APPROUVANT LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES CHEMINS CONFORMÉMENT AU EXIGENCES DU MTQ POUR SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 30 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

2016-10-10

11- INSCRIPTION PROGRAMME DE FORMATION SPÉCIFIQUE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MENANT À LA CERTIFICATION ROMAEU

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1) est entré en vigueur le 11 janvier 2014, à l’exception des articles 10 et 11 sur les compétences du personnel qui entrent en vigueur le 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE les articles 10 et 11, section IV – Compétences du personnel entrent en vigueur le 1er janvier 2017 et obligent la Municipalité à faire en sorte que son personnel soit titulaire d’un certificat de qualification valide en matière d’opération d’ouvrages d’assainissement des eaux usées délivré en vertu d’un programme de formation et de qualification professionnelles établi par le ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir ce certificat, les opérateurs doivent s’inscrire au *Programme de qualification des opérateurs en eaux usées* auprès d’Emploi Québec avant le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Collège de Shawinigan offre le programme de formation spécifique en assainissement des eaux usées qui est reconnu par Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit Collège offre le programme de formation en ligne au coût de

2 800\$ par participant pour 120 heures totales étalées sur 12 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se conformer aux exigences du MDDELCC afin de protéger la santé publique et l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'inscription de messieurs Henri Bilocq et Carl Lavoie au coût de 111\$ par participant auprès d'Emploi-Québec et au coût de 2 800\$ pour la formation spécifique en assainissement des eaux menant à la certification du ROMAEU;

QUE les 120 heures de formation du programme par employé soient assumées par la Municipalité selon leur taux horaire respectif;

QUE, puisque la Municipalité est située à l'extérieur d'un rayon de 150 km de Trois-Rivières, qu'elle prévoie et assume des frais de déplacement pour le formateur pour les journées pratiques (2) : 0,45\$ / km, Hébergement : 125 \$/ nuit, Repas : 50\$ / jour (regroupement de plusieurs municipalités possible pour diviser les frais de déplacement du formateur.)

2016-10-11

12- CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE BOTTIN 2016-2017 ET INVITATION AU SOUPER ET SOIRÉE D'OUVERTURE DE LA SAISON

CONSIDÉRANT QUE le Club d'auto-neige Le Sapin d'Or sollicite la municipalité pour une publicité dans le bottin 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'invitation pour monsieur le Maire à participer au souper et à la soirée d'ouverture de la saison le 12 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la dépense pour une publicité 1/3 page - couleur dans le guide de sentiers et commanditaires pour la saison 2016-2017 du Club d'auto-neige Le Sapin d'Or Inc. au coût de 150\$ plus taxes et que monsieur le Maire accepte l'invitation au souper et à la soirée de début de saison.

2016-10-12

13- ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS (OPP) ET LE SERVICE DE GARDE « L'ARC-EN-CIEL » DE L'ÉCOLE MARIE-REINE : DEMANDE DE COMMANDITE, ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 150\$ à l'Organisme de Participation de parents (OPP) de l'École Marie-Reine de Saint-Hilarion pour l'année scolaire 2016-2017.

2015-10-13

14- SERVICE INCENDIE DE SAINT-HILARION : DEMANDE DE COMMANDITE BRUNCH BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT la demande de commandite de notre service incendie pour leur brunch bénéfice qui aura lieu le 16 octobre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 100\$ (deux cartes inclus) au Service incendie Saint-Hilarion pour leur brunch bénéfice.

15- PLAN D’ACTION EN LOISIR

Dépôt du plan d’action en loisir préparé par madame Lucie Hotte, technicienne en loisir.

2016-10-14

16- LOCATION DE PELLE POUR MÉLANGE DE SABLE ET DE SEL À DÉGLAÇAGE

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la location d’une pelle mécanique de Transport NF St-Gelais au tarif de 110\$ de l’heure pour mélange le sable et le sel à déglacage.

2016-10-15

17- DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHEMIN À DOUBLE-VOCATION

**AXES À DOUBLE VOCATION
COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS**

Demande de compensation pour l’entretien de chemins à double vocation

• RENOUELEMENT DE DEMANDE

ATTENDU QUE la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien de chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l’année en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Rue de la Scierie	1,38 km	Bois brut et copeaux	12256

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 1,38 km.

2016-10-16

18- SPCA-ENTENTE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Société protectrice de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Charlevoix Inc. conclut en mai 2016 (référence résolution # 2016-05-14) était pour une période d'un an, soit pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties désirent renouveler l'entente pour les cinq (5) prochaines années soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion accepte de renouveler l'entente pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 avec la SPCA de Charlevoix ;

QUE monsieur le maire, Renald Marier et la directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Nathalie Lavoie, sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2016-10-17

19- INVITATION JOURNÉE SPAGHETTI POUR LES ŒUVRES DU PÈRE ARMAND GAGNÉ

CONSIDÉRANT l'invitation à la 29^e journée spaghetti pour les œuvres du Père Armand Gagné qui aura lieu à Saint-Hilarion le 23 octobre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte de contribuer en achetant quatre (4) cartes au coût de 15\$ payable à la Fondation du Père Armand Gagné.

2016-10-18

20- SOUMISSION POUR ENTRETIEN DES LUMIÈRES DE RUE AU LED

CONSIDÉRANT QUE suite à la conversion des lumières de rues au LED, il y a lieu d'avoir une entente leur entretien;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à S. Côté Électrique Inc. car c'est cette entreprise qui a procédé à l'installation des nouvelles lumières;

CONSIDÉRANT la soumission reçue datée du 3 octobre soit chaque intervention au coût de 150\$ (taxes non comprises) plus les matériaux requis pour la réparation de lumières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de S. Côté Électrique Inc. pour l’entretien au besoin des lumières de rues au LED au coût de 150\$ (taxes non comprises) pour chaque intervention avec camion nacelle sur le territoire de la municipalité plus les matériaux requis pour la réparation de lumières.

21- APSAM : INVITATION À LA RENCONTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST) DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DE CHARLEVOIX

La municipalité ne participera pas cette année à cette rencontre.

2016-10-19

22- ACHAT D’ÉQUIPEMENTS POUR L’HIVER (PNEUS, AILE DE CÔTÉ ET SET DE CHAÎNES)

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l’achat de pneus d’hiver pour les deux (2) camions (pick-up), d’une aile de côté et d’un set de chaîne.

2016-10-20

23- CESSIION DE L’ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX : FACTURE DE Me LISE ROBITAILLE

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour les déboursés et honoraires reliés à la cession du bâtiment du 342, Rte 138 de l’Association des personnes handicapées de Charlevoix en faveur de la municipalité à Me Lise Robitaille au montant de 1 429.75\$ taxes incluses

2016-10-21

24- SUIVI DE LA CESSIION DE L’ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE, suite à la cession du bâtiment situé au 342, route 138 par L’Association des personnes handicapées de Charlevoix dont le contrat a été signé par les parties le 1^{er} octobre dernier, il y a lieu d’autoriser certaines dépenses ou actions pour assurer la continuité de la vocation de la bâtisse tel que la location des locaux à la Société québécoise des Infrastructures pour le MAPAQ, le renouvellement du contrat de location du salon funéraire avec la Coopérative funéraire de Charlevoix, le renouvellement du contrat de la personne responsable de l’entretien ménager, de faire effectuer le transfert de nom pour la facture d’électricité chez Hydro Québec ainsi que d’autoriser les dépenses nécessaires pour l’entretien général de la bâtisse ainsi que les assurances et autres;

CONSIDÉRANT qu’à la date de transaction, le calcul de la répartition des taxes et autres se détaillent comme suit :

Taxes municipales : 8.16 +1 493.53=1 501.69\$ à rembourser à l’APHC;

Loyer d’octobre MAPAQ : 2 221.49\$ à être rembourser par l’APHC;

Achat d’un bureau de travail, quatre (4) tables et balayeuse au coût de 300\$ à payer à l’APHC.

Pour un total de 292.05\$ que l'APHC doit rembourser à la municipalité.

La Municipalité doit également payer un montant de taxes scolaires de 127.75\$ à la Commission scolaire de Charlevoix.

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les actions ou dépenses liés à l'acceptation de la cession de l'APHC de la bâtisse située au 342, route 138 tel que mentionné dans les considérants.

2016-10-22

25- RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA MAISON LA MONTÉE : INVITATION AU PROJET « POUR UNE MUNICIPALITÉ SANS VIOLENCE »

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des douze (12) jours de lutte contre la violence qui se tiendra du 25 novembre au 6 décembre, La Maison La Montée et le Regroupement provincial des maisons d'hébergement ont mis sur pied le projet « *Pour une municipalité sans violence* »;

CONSIDÉRANT QUE La Maison La Montée invite la municipalité à faire partie de ce projet de changement de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion donne son appui au projet « *Pour une municipalité sans violence* » de la Maison La Montée et du Regroupement provincial des maison d'hébergement.

2016-10-23

26- MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE (MAC) : DEMANDE DE SOUTIEN COMME MEMBRE CORPORATIF

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Action-Chômage (MAC) de Charlevoix sollicite la municipalité pour un soutien comme membre corporatif au coût de 50\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte d'apporter sa contribution au montant de 50\$ au MAC de Charlevoix.

2016-10-24

27- ACCEPTATION SOUMISSION INSPECTION DE STRUCTURE CHAUSSÉE POUR PLAN D'INTERVENTION SELON LE NOUVEAU GUIDE DU MAMOT

CONSIDÉRANT QUE des inspections sont nécessaires dans le cadre du programme de plans d'intervention du MAMOT et qu'il y a lieu de faire effectuer une auscultation des chaussées pavées;

CONSIDÉRANT la proposition pour l’auscultation des chaussées de 3,5 km d’Englobe selon l’offre de services # 2016-P024-0329 au coût forfaitaire de 2 950\$ plus taxes (kilomètre excédentaire au coût de 500 \$ plus taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l’offre de services # 2016-P024-0329 d’Englobe au coût de 2 950 \$ plus taxes pour l’auscultation d’environ 3,5 km de chaussées sur une portion du chemin Principal Ouest.

2016-10-25

28- SOUMISSION POUR ACHAT D’ORDINATEUR PORTABLE ET LOGICIELS

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Projciel pour l’achat d’un ordinateur portable ainsi que les logiciels Microsoft incluant Publisher plus frais d’installation au coût de 1 774.94\$.

2016-10-26

29- LETTRE DE REMERCIEMENT DÉPUTÉE

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la municipalité envoie une lettre de remerciement à madame la Députée Caroline Simard pour la subvention reçue dans le cadre de programme PAARM.

2016-10-27

30- MAISON DE JEUNES : DEMANDE DE MÉLANIE GOURDE, REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE FORUM JEUNESSE CHARLEVOIX-OUEST

CONSIDÉRANT la demande de madame Mélanie Gourde afin que la municipalité lui rembourse ses frais de déplacement pour la représentation municipale au sein du conseil d’administration (CA) de Forum Jeunesse Charlevoix Ouest pour la Maison des jeunes de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de rembourser les dépenses de déplacement de Madame Gourde, sur présentation de pièces justificatives, au taux de 0.50\$/km pour les prochaines rencontres relatives au titre de représentante de la municipalité sur le CA de Forum Jeunesse/Maison des jeunes de Saint-Hilarion.

2016-10-28

31- FABRIQUE DE SAINT-HILARION : DEMANDE POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA COUR D’ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière de La Fabrique Saint-Hilarion pour le déblaiement du stationnement de l’église pour le prochain hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accorde un montant d’aide de 1 000\$ à la Fabrique de Saint-Hilarion pour le déblaiement du stationnement de l’église hiver 2016-2017.

32- COURRIER

- Municipalité de Baie-Ste-Catherine : Invitation croisière bénéfice 15 octobre;
- Fédération canadienne des municipalités : Réseau des leaders communautaires pour le 150^e anniversaire de la Confédération du Canada;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec : Ouverture dossier 413549;
- CTAQ Charlevoix: remerciement et reçu pour commandite au tournoi de golf;
- Fibrose kystique Québec : remerciement pour l’appui à la cause;
- Ministère de la Famille : Invitation pour municipalité participante à la démarche MADA à devenir membre du Réseau mondial des « villes amies des aînés » OMS;
- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes : Examen public sur l’avenir de Postes Canada;
- La Marée : Remerciement pour soutien financier tournoi de golf bénéfice;
- CPTAQ : préavis dossier 378396;
- Revenu Québec : Information relative au Programme de crédit de taxes foncières;

33- AFFAIRES NOUVELLES

2016-10-29

33.1 OUVERTURE D’UN COMPTE D’ÉPARGNE STABLE POUR LE SERVICE INCENDIE (ACTIVITÉS BÉNÉFICES)

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l’ouverture d’un compte épargne lié au compte à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est de la municipalité qui servira à déposer les profits du brunch bénéfice du service incendie de Saint-Hilarion qui aura lieu le 16 octobre prochain ainsi que les autres évènements bénéfiques qui seront organisés ultérieurement.

2016-10-30

33.2 BÂTIMENT MUNICIPAL : ACHAT D’ARRÊT À NEIGE POUR LA TOITURE

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l’achat d’arrêt à neige pour installer sur le toit pour éviter le déchargement de la neige devant la porte d’accès de la caserne incendie et les trois grandes portes du garage municipal.

34- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2016-10-31

35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 26.

Rénald Marier, maire

Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière

« Je, Renald Marier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 24 octobre 2016 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay

M. Matthieu Girard (arrivé à 19h32)

M. Réjean Tremblay

M. Steeve Tremblay

Absents :

M. Charles-Henri Gagné

M. Benoît Bradet

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

3. Avis de motion pour modifier le règlement de zonage #200 pour permettre les résidences de touristes dans certaines zones de la municipalité ;
4. Terrain ancien dépotoir municipal situé sur le lot 10-P, rang 2 ;
5. Information sur la réalisation d'une étude de la fusion des services incendie;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2016-10-32

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'

3- AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #200 POUR PERMETTRE LES RÉSIDENCE DE TOURISTES DANS CERTAINES ZONES DE LA MUNICIPALITÉ

Je soussigné, Matthieu Girard, conseiller, donne avis de motion pour modifier le règlement de zonage #200 pour permettre les résidences de touristes dans certaines zones de la municipalité.

Matthieu Girard, conseiller

2016-10-33

4- TERRAIN ANCIEN DÉPOTOIR MUNICIPAL SITUÉ SUR LE LOT 10-P, RANG 2

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Côté, propriétaire du terrain situé sur le même lot que le terrain de l'ancien dépotoir municipal qui appartient à la municipalité est en processus de vente de son terrain et que vu que l'emplacement réel n'est pas clair sur les vieux contrats selon les informations du notaire;

CONSIDÉRANT que pour répondre à sa demande, il serait approprié de faire effectuer une description technique pour clarifier la place qu'occupe le terrain appartenant à la municipalité sur ce lot;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été faite à Tremblay & Fortin, arpenteurs-géomètres, le prix pour la description technique est de 1 000\$ plus taxes plus la pose de 4 repères d'arpentage au coût de 600\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte de faire effectuer une description technique du terrain de l'ancien dépotoir municipal situé sur le lot 10-P, rang 2, au coût de 1 000\$ plus taxes plus la pose de quatre (4) repères d'Arpentage au coût de 600\$ plus taxes par Tremblay & Fortin;

QUE cela est conditionnel à ce que le propriétaire, M. Richard Côté, accepte d'assumer 50 % des frais de la description technique, soit 500\$ plus taxes.

5- INFORMATION SUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES SERVICES

Monsieur le maire informe les conseillers présents sur la prochaine étude de regroupement.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-10-34

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 20.

Renald Marier, maire

**Nathalie Lavoie, directrice adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe**

« Je, Renald Marier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »